



**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
tenue le mercredi 16 juin 2010, à 19 h au bureau du Conseil de l'eau
au 15, 1^{re} Avenue Ouest à Mont-Louis**

Étaient présents :

Jean-Sébastien Babin	MRC de Matane
André Beaulieu	Ministère Développement durable, Environnement et Parcs
Guy Bernatchez	Groupe de Scieries G.D.S. inc.
Réjean Bouchard	Regroupement des gestionnaires de Zecs
Rodrigue Brousseau	MRC de La Côte-de-Gaspé
André Fournier	Comité de bassin versant de la rivière Mont-Louis
Michel Gagné	MRC de La Haute-Gaspésie (Saint-Maxime-du-Mont-louis)
Claude Isabel	SÉPAQ (Parc national de la Gaspésie)
Yoland Laflamme	Citoyen de La Haute-Gaspésie
Annie Lepage	Conférence régionale des élu(e)s GÎM
Gaston Marin	Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec
Steve Pronovost	Conseil régional de l'environnement GÎM
Olivier Remezo	Olivier Remezo, consultant
Michel Thibault	MRC de La Haute-Gaspésie
Suzanne Fournier	Directrice générale par intérim
Henri Willox	Services informatiques

Étaient absents :

Bruno Boucher	Unité régionale des Loisirs et des Sports
Raynald Dufresne	Citoyen de La Côte-de-Gaspé
Jean-Yves Dupuis	Commission scolaire des Chic-Chocs
Julien Imbeault	Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs GÎM
Yvan Imbeault	MRC de Matane
Michel Marin	Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie
Michel Pelletier	Fédération de l'Union des producteurs agricoles
Henri Preston	MRC de La Côte-de-Gaspé
Jean Roy	Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec

1. Ouverture de l'assemblée

La bienvenue est souhaitée à tous pour cette première assemblée générale annuelle du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie.

2. Présences et vérification du quorum

Selon les règlements généraux, Article 4.7, les membres présents inscrits au registre constituent le quorum. Les participants se présentent à tour de rôle.

Si Jean-Sébastien Babin, à titre de fonctionnaire, remplace dorénavant Yvan Imbeault au conseil d'administration, la MRC de Matane devra fournir au Conseil de l'eau, une résolution, à cet effet.

3. Nomination du président et du secrétaire d'assemblée

Résolution 16-06-10-01 : Il est dûment proposé et appuyé que Gaston Marin, président, et Suzanne Fournier, directrice générale par intérim, agissent respectivement en tant que président et secrétaire d'assemblée.
Adoptée à l'unanimité

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée fait la lecture de la proposition d'ordre du jour. Il est proposé d'ajouter un point sur le siège des communautés autochtones au point 14. Varia, et de laisser le varia ouvert.

Résolution 16-06-10-02: Sur proposition dûment faite et appuyé, la proposition d'ordre du jour est adoptée en tenant compte de l'ajout et en laissant le point varia ouvert.
Adoptée à l'unanimité

5. Lecture et adoption de l'avis de convocation

L'avis de convocation n'a pas à être adopté. La secrétaire d'assemblée confirme que cet avis écrit a été transmis aux administrateurs ainsi qu'aux conseillers gouvernementaux par courriel et a paru dans les journaux régionaux en accord avec les prescriptions des règlements généraux.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée de fondation du 26 janvier 2010

La secrétaire d'assemblée procède à la lecture du procès-verbal. Le président demande s'il y a des corrections. Concernant la structure du conseil d'administration (point 8), il faut mentionner l'ajout du Parc Canada Forillon parmi les représentants du secteur gouvernemental, conseiller non votant. Puis, quelques coquilles sont corrigées.

Résolution 16-06-10-03 : Il est dûment proposé et appuyé que le procès-verbal de l'assemblée de fondation du 26 janvier 2010 soit adopté en tenant compte des corrections.
Adoptée à l'unanimité

7. Mot du président

Le président remercie tous les acteurs de la mise en place de l'organisation. Il fait part de son intérêt certain à participer à la réalisation des mandats du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie.

8. Dépôt du rapport annuel 2009-2010

La directrice intérimaire rappelle la mise en place du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie. Elle mentionne que l'organisation est présentement en offre d'emploi pour le poste de direction. Le rapport annuel pour les mois de février et mars 2010 (post assemblée de fondation) est présenté (document en annexe).

9. Présentation et adoption des états financiers 2009-2010

Pour l'exercice financier 2009-2010 (du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), l'état des résultats et le bilan au 31 mars sont présentés (documents en annexe). Il est mentionné que ce sont des documents intérimaires préparés par le service administratif (Danielle Poisson). La mission d'examen requise devra être réalisée avant la fin juillet 2010.

Des informations sont données concernant les subventions reçues pour la mise en place du Conseil de l'eau par le comité provisoire (22,380\$) et les activités de démarrage (50,000\$).

Résolution 16-06-10-04 : Il est dûment proposé et appuyé que les états financiers intérimaires soient adoptés tels que présentés. Adoptée à l'unanimité

10. Présentation et adoption du plan d'action 2010-2011

Le plan d'action présente les activités sur la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, la réalisation du Plan directeur de l'eau, les communications (promotion du Conseil de l'eau) et la gestion de l'organisation (document annexé). Le Conseil de l'eau devra définir ses actions dans le cadre du Plan de lutte aux cyanobactéries dans le contexte où les plans d'eau de la zone nord ne sont pas touchés. Puis, des précisions sont apportées au sujet de l'avancement du Plan directeur de l'eau (portrait, diagnostic, consultation) à la fin mars 2011.

Résolution 16-06-10-05 : Sur proposition dûment faite et appuyée, le plan d'action 2010-2011 est adopté tel que présenté. Adoptée à l'unanimité

11. Dépôt des prévisions budgétaires 2010-2011

Les prévisions budgétaires pour l'année 2010-2011 sont présentées (document en annexe). Il est précisé que le salaire pour Opération Bleu Vert (chargé de projet) apparaît dans un poste budgétaire spécifique tandis que les dépenses encourues pour ce projet sont comptabilisées dans l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Aucun commentaire ni question n'est formulé.

12. Nomination de l'expert-comptable pour l'année 2010-2011

Des informations ont été prises auprès de Jocelyn Paquin du MDDEP au sujet des exigences du Ministère en ce qui a trait aux états financiers. Selon M. Paquin, une vérification comptable (audit) n'est pas nécessaire. Pour un OBNL comme le Conseil de l'eau, une mission d'examen est requise ce qui s'avère moins coûteux. De plus, le Conseil de l'eau n'est pas tenu de lancer un appel d'offre pour ce service professionnel. Il est recommandé de faire appel à un expert-comptable reconnu pour ses bons services.

Le cabinet Lefrançois Francoeur (Matane) ainsi que Lebreux Côté & Associés (Grande-Vallée) ont été contactés. Ces derniers n'ont pas retourné nos appels. L'offre de services professionnelles pour une mission d'examen préparé par Lefrançois Francoeur est présentée (document annexé). Il est précisé que les honoraires soumis ont été établis en fonction d'une prestation de services s'échelonnant sur trois (3) ans, soit pour les exercices devant se terminer les 31 mars 2011 à 2013 inclusivement.

Résolution 16-06-10-06 : Il est dûment proposé et appuyé que le cabinet Lefrançois Francoeur soit mandaté pour effectuer l'examen des états financiers du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie pour les trois prochains exercices se terminant les 31 mars 2011 à 2013 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

13. Ratification des actes des administrateurs

Résolution 16-06-10-07 : Sur proposition dûment faite et appuyée, les actes des administrateurs sont ratifiés. Adoptée à l'unanimité

14. Varia

14.1 Sièges des communautés autochtones

La correspondance relative à la représentation des communautés autochtones au sein du Conseil de l'eau est relatée (documents en annexe). À la demande de Paul Meunier du MDDEP, les démarches que nous avons réalisées pour cette représentation, le résultat de ces démarches et l'état de la participation des communautés autochtones dans notre organisation lui ont été communiqués. Le MDDEP rencontrera le Secrétariat aux affaires autochtones le 23 juin, à ce sujet.

14.2 Gestion intégrée du Saint-Laurent

Comme un siège est réservé pour la gestion intégrée du Saint-Laurent au conseil d'administration et qu'il n'est pas comblé, André Beaulieu du MDDEP, chargé de bassin, explique la situation.

Avec la phase IV - 2005-2010 du Plan Saint-Laurent pour un développement durable, un virage axé sur une gestion de plus en plus intégrée s'amorçait. Cette phase s'achève et les partenaires du Plan Saint-Laurent se penchent sur une nouvelle entente Canada-Québec sur Saint-Laurent.

Sur la zone nord de la Gaspésie, il n'y a pas de comité Zones d'intervention prioritaire, organismes locaux de concertation et d'action regroupant les principaux usagers du Saint-Laurent sur ce territoire et ce, en vue de résoudre les problèmes locaux et régionaux touchant aux écosystèmes fluviaux et à leurs usages.

15. Entérinement des sièges désignés et des sièges par collège électoral

Les représentants des organisations provenant des secteurs municipal, économique, communautaire et gouvernemental nommés après l'assemblée de fondation du 26 janvier 2010 sont présentés (grille de représentativité en annexe) :

- Rodrigue Brousseau et Henri Preston de la MRC de La Côte-de-Gaspé;
- Réjean Bouchard du Regroupement des gestionnaires de Zec;
- Guy Bernatchez des compagnies forestières;
- Michel Pelletier de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles;
- André Fournier des organisations locales de bassin versant;
- Annie Lepage ou Thomas Bernier de la Conférence régionale des élus (CRNT);
- Daniel Sigouin du Parc Forillon.

Résolution 16-06-10-08 : Il est dûment proposé et appuyé que les sièges désignés (6) et les sièges par collège électoral (2) soient entérinés. Adoptée à l'unanimité

Il est précisé qu'il n'y a pas d'élection puisque les seuls membres du conseil d'administration qui sont élus sont les représentants des citoyens, les autres étant tous des représentants désignés par leur organisation. Leur mandat est de 2 ans, sauf pour la première année, où l'un deux a un mandat de 1 an. Les représentants des citoyens sont en poste depuis le 26 janvier seulement. Il est alors convenu que l'élection soit reportée à l'assemblée générale de 2011.

16. Clôture de l'assemblée

Résolution 16-06-10-09 : Sur proposition dûment faite et appuyée, l'assemblée est levée.

Adoptée à l'unanimité

Il est 20 h 54.

Suzanne Fournier, secrétaire d'assemblée

Gaston Marin, président

Michel Thibault, secrétaire